

Décret gouvernemental
modifiant le décret gouvernemental sur les substances, préparations et plantes
psychotropes

Conformément à la décision du gouvernement,
L'annexe IV du décret gouvernemental sur les substances, préparations et plantes
psychotropes (543/2008), tel que modifié par le décret 1019/2022, est *modifié* comme suit:

Le présent décret entre en vigueur le [jour] [mois] 2023.

Helsinki, le [jour] [mois] 2023

Ministre de la Sécurité sociale Sanni Grahn-Laasonen

Elina Kotovirta, conseillère ministérielle

Annexe IV

Les substances suivantes:

5-MeO-DMT (5-méthoxyméthyltryptamine, 2-(5-méthoxy-1*H*-indol-3-yl)-et*N,N*-
diméthyléthanamine)